

CIAN

Le secteur privé,

un atout pour le développement

de l'Afrique



CIAN

Conseil français
des investisseurs en Afrique

SOMMAIRE

Éditorial d'Alexandre Vilgrain, président du CIAN : « Le CIAN, acteur engagé du débat public sur l'Afrique »	3
Au cœur de la relation d'affaires entre l'Afrique et la France depuis quarante ans	4
Au service du bien commun : les programmes du CIAN	5
Expertise et convictions : les commissions du CIAN	6
Le CIAN, lieu d'échange et de réseau	8
Interview d'Etienne Giros, président délégué du CIAN : « Les entreprises françaises ont de solides atouts à faire valoir en Afrique »	9
L'Afrique et la France : les chiffres clés	10
Des entreprises engagées : RSE et prévention de la corruption	11
Contacts	12



ÉDITO

Alexandre Vilgrain
Président du CIAN



Le CIAN, acteur engagé du débat public sur l'Afrique

L'Afrique émergente est devenue la nouvelle frontière de l'économie mondiale. C'est une formidable opportunité pour des acteurs en quête de relais de croissance. C'est aussi une chance pour la France et ses entreprises. Depuis quarante ans maintenant, le CIAN rassemble les entreprises industrielles et de services – grands groupes ou PME-PMI –, investies sur le continent africain. A eux seuls, ses membres réalisent 80 % du volume d'affaires français avec l'Afrique, estimé à 60 milliards d'euros. Ils emploient, directement ou indirectement, plus de 500 000 personnes et disposent de 10 000 implantations.

Plus ancien groupement du secteur privé français spécialisé sur l'Afrique, indépendant des pouvoirs publics, car financé intégralement par les cotisations de ses adhérents, le CIAN est un irremplaçable lieu d'échange et de partage d'expériences. Au service de ses membres et à l'écoute de leurs besoins, il les accompagne, les conseille et met à leur disposition ses experts géographiques. Ses huit commissions thématiques s'attellent aux sujets transverses que partagent les entreprises installées sur le continent africain. Le Forum Afrique qu'il organise annuellement avec le MOCI, à l'occasion de la sortie de son rapport, est devenu un rendez-vous incontournable.

Le CIAN est aussi un acteur responsable, engagé en faveur de la bonne gouvernance et du développement. Un engagement manifesté en 2015 par l'adoption d'une Déclaration sur la prévention de la corruption, venue compléter une première déclaration qui remontait à 2005. Dans le prolongement d'une démarche initiée dès 2004, le CIAN s'est doté, en 2017, d'une charte exigeante sur la Responsabilité Sociale des Entreprises.

Convaincu que les entreprises ne sauraient se désintéresser des besoins et des attentes dans les domaines de la santé et de l'éducation-formation, le CIAN expérimente depuis trois ans des programmes basés sur le volontariat : le Programme Santé Entreprise Afrique, en partenariat avec le Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme, et le Programme RH Excellence Afrique, destiné à rapprocher la formation professionnelle des besoins des entreprises opérant sur le continent, avec le soutien de l'AFD, l'Agence Française de Développement.

Au cœur de la nouvelle relation d'affaires entre la France et l'Afrique, le CIAN est aussi un acteur du débat public sur l'Afrique. Il porte la voix des entreprises françaises qui y sont installées ou qui commercent avec le continent, et se veut force d'influence et de proposition. Il relaie les valeurs et les convictions qui animent les entreprises qu'il représente : la confiance en l'Afrique, le besoin d'un Etat de Droit, l'amélioration du climat des affaires et la promotion du secteur privé et des investissements comme leviers du développement.

Mais ce plaidoyer, pour être pleinement efficace, ne saurait s'arrêter aux seules frontières de l'Hexagone : il doit également embrasser l'échelon européen et se déployer auprès des centres de décision bruxellois. Le CIAN assure actuellement la présidence de l'EBCAM, le Conseil européen des Affaires pour l'Afrique et la Méditerranée et nos deux organisations sont déterminées à raffermir les liens qui les unissent et renforcer leurs synergies.

AU CŒUR DE LA RELATION D'AFFAIRES ENTRE L'AFRIQUE ET LA FRANCE DEPUIS QUARANTE ANS

Juillet 1979 : création du CIAN
L'association est issue de la fusion de deux syndicats professionnels, la FENASYCOA (Fédération nationale des syndicats du commerce ouest-africain) et l'AIAT (Association internationale pour le développement économique et l'aide technique).

1985 : le CIAN élargit son domaine de compétences à l'ensemble de l'Afrique.

180 entreprises membres soit 1600 dirigeants.

Les entreprises du CIAN génèrent **80 % du volume d'affaires** entre la France et l'Afrique. Leur chiffre d'affaire cumulé est évalué à 60 milliards d'euros.

10 000 implantations en Afrique et 500 000 personnes employées, directement ou indirectement.

Le CIAN : trois rôles majeurs



L'organisation du CIAN



Président du Conseil d'administration :
Alexandre Vilgrain

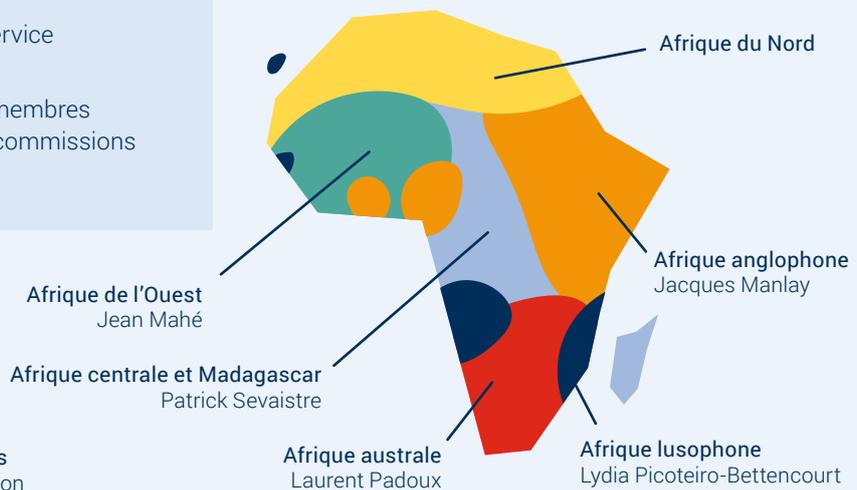


Président délégué : Etienne Giros
Secrétaire général : Stephen Decam
Directrice générale : Sandrine Sorieul

Conseil d'Administration :
Il est composé de 24 administrateurs représentant les entreprises investies en Afrique

Comité directeur :
Il porte l'action et la réflexion au service des adhérents.
Il est composé d'une vingtaine de membres et notamment des présidents des commissions et des experts géographiques.

Les experts géographiques



Délégué auprès des institutions régionales africaines : Alain Fénéon

AU SERVICE DU BIEN COMMUN : LES PROGRAMMES DU CIAN



Santé Entreprise Afrique (SEA)

Erick Maville



Le Programme SEA développé au sein de la Commission Santé du CIAN veut relever le défi des maladies chroniques en Afrique. Le VIH/Sida, la tuberculose, le paludisme, le diabète et l'hypertension sont en effet responsables de plus de la moitié des absences en entreprises et des décès d'actifs. Leur coût social et économique est exorbitant.

Convaincu que les entreprises doivent protéger leurs ressources humaines comme elles protègent leurs actifs, le CIAN a initié le Programme Santé Entreprise Afrique.

Il vise à mobiliser, sur la base du volontariat, les entreprises du secteur privé, en particulier les sociétés françaises, dans la lutte contre ces maladies et à promouvoir des projets collaboratifs à destination des employés, de leurs familles et des communautés environnantes.

Ces actions peuvent prendre la forme de journées de sensibilisation, d'ateliers de formation, de campagnes de dépistages volontaires ou de mise à disposition gratuite de médicaments et de kits de prévention grâce à des partenariats de haut niveau.

Ainsi le CIAN et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme de l'ONU ont signé dès 2017 un accord de partenariat inédit. Fin 2018, l'Ordre de Malte et le CIAN se sont également engagés ensemble.

La phase pilote du programme a démarré en Côte d'Ivoire en octobre 2018. L'objectif est d'enrôler une trentaine d'entreprises d'ici 2020, pour toucher 300 000 bénéficiaires dans ce pays. Le programme sera déployé au Cameroun, au Sénégal et en Guinée à partir de 2019.



RH Excellence Afrique

Mohamed Diakité



Piloté par le CIAN, le Programme RH Excellence Afrique a été lancé en septembre 2015 à Abidjan. Il vise à promouvoir une formation professionnelle de qualité répondant aux besoins réels des entreprises. 20 millions de jeunes arrivent annuellement sur le marché du travail, du Nord au Sud du continent, avec une formation le plus souvent inadaptée ou déficiente.

Basé sur une démarche volontaire, ce programme se concentre sur les formations techniques allant de Bac-3 à Bac+3. Il s'appuie sur les structures de formation existantes. Le principe de REA repose sur la certification des filières d'enseignement et la labellisation des établissements professionnels qui dispensent une formation de qualité

reconnue par les entreprises. Sa finalité est d'organiser un dialogue constant entre ces établissements et le secteur privé, afin d'adapter en permanence l'offre de formation aux besoins des opérateurs économiques, et de garantir l'employabilité des bénéficiaires de ces cursus.

Le programme REA a obtenu le soutien de l'AFD, l'Agence française de développement, qui le co-finance à hauteur d'un million et demi d'euros.

Fin 2018, REA avait certifié douze filières métiers : cinq en Côte d'Ivoire, quatre au Sénégal et trois au Cameroun ; le déploiement au Burkina Faso avait démarré. Ce programme a vocation à devenir continental et multilingue.



Accès aux financements européens

Patrick Sevaistre



Le CIAN, à travers sa commission Institutions européennes, propose à ses membres un dispositif d'accompagnement visant à leur faciliter l'accès aux financements européens dédiés à l'Afrique et au secteur privé, dont le potentiel est loin d'être pleinement exploité par les entreprises françaises. Développé en partenariat avec le cabinet ZENON7, ce service permet notamment de sélectionner les projets prioritaires éligibles aux financements UE, et propose un accompagnement personnalisé à toutes les étapes du processus décisionnel.

EXPERTISE ET CONVICTIONS : LES COMMISSIONS DU CIAN

Lieu d'expertise et de partage d'expériences, le CIAN anime huit commissions thématiques sur des sujets transversaux et communs aux entreprises opérant en Afrique. Ces commissions permanentes se réunissent à intervalles réguliers et fournissent à l'ensemble de leurs membres le produit de leurs réflexions. Elles peuvent éditer des guides, diffuser des bonnes pratiques ou initier des programmes (SEA, REA...) en partenariat avec des institutions publiques ou des bailleurs de fonds internationaux.

COMMISSION DIGITAL

Président : Jean-Michel Huet (Bearing Point)

Dernière-née des commissions du CIAN, la commission dédiée au digital est un espace de réflexion collective autour de la formidable opportunité de rattrapage que représente le numérique pour l'Afrique. Les transformations induites par cette révolution numérique dans les télécoms, les services financiers mobiles, l'e-commerce, l'e-gouvernement et l'économie des plateformes collaboratives ont été analysées dans *Le Digital en Afrique* (Editions Michel Lafon), premier opus des Cahiers du CIAN, et déjà traduit en anglais.



COMMISSION ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Président : Frédéric Paradis (Groupe Marck)

Créée en 2002 sous le nom de commission anti-corruption, la commission éthique et conformité offre aux membres du CIAN un lieu d'expertise et d'échanges sur les questions liées à la conformité et à la prévention de la corruption. Elle intervient régulièrement pour alerter les autorités publiques françaises et africaines. Elle est à l'origine de l'adoption, par le CIAN d'une déclaration sur la prévention de la corruption, qui témoigne de l'engagement de l'association dans ce domaine.



COMMISSION INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Président : Patrick Sevaistre (Conseiller du Commerce extérieur)

La raison d'être de cette commission réside dans la nouvelle approche plus favorable au secteur privé impulsée par l'Europe dans le cadre de son partenariat avec l'Afrique. Elle a notamment pour but d'aider les entreprises membres du CIAN à accéder dans les meilleures conditions aux financements européens dédiés à l'Afrique. Elle offre, en partenariat avec le cabinet ZENON7, un service d'accompagnement auprès de la Commission européenne pour le montage de dossiers.



COMMISSION JURIDIQUE ET FISCALE

Président : Jean-Jacques Lecat (Avocat à la Cour)

La commission juridique et fiscale propose une veille approfondie sur les questions et les enjeux de fiscalité, de droit des affaires, essentiels pour la vie des entreprises, ainsi que sur les sujets liés à la protection des investissements et à l'arbitrage. Les évolutions législatives et réglementaires sur les thématiques de la propriété intellectuelle, de la défense des marques ou encore de la protection des données personnelles entrent également dans son champ d'intervention.



COMMISSION RH

Président : Igor Rochette (Michael Page Africa)

La commission RH du CIAN se penche sur les problématiques liées au bien-être des salariés et sur les sujets touchant au recrutement et à la gestion des ressources humaines. Elle a notamment édité un guide « Recruter pour l'Afrique », relatif aux questions de discrimination. Elle travaille actuellement à un second ouvrage destiné à l'accompagnement des expatriés et de leurs familles.



COMMISSION RSE

Président : Pierre-Samuel Guedj (Affectio Mutandi)

Les entreprises opérant à l'international se doivent aujourd'hui de prendre en compte pleinement les nouveaux enjeux liés à la RSE et au Développement durable. La commission RSE du CIAN œuvre à la sensibilisation et la diffusion des bonnes pratiques en la matière. Ses travaux, fructueux, ont débouché sur un guide (« La RSE des entreprises françaises en Afrique ») et sur l'adoption, en 2017, de la Charte du CIAN sur la responsabilité sociale des entreprises.



COMMISSION SANTÉ

Président : Erick Maville (Santé En Entreprise)

Installée en 2016, la commission santé organise, avec des experts, des échanges d'expérience avec le management opérationnel des entreprises. Sa philosophie : les entreprises doivent protéger leurs ressources humaines comme elles protègent leurs actifs. Elles sont des vecteurs efficaces pour lutter contre les grandes maladies transmissibles (VIH/Sida, paludisme, tuberculose) ou comportementales (diabète, maladies cardiovasculaires). Le Programme Santé Entreprises Afrique (SEA) leur est spécifiquement dédié.



COMMISSION SÛRETÉ

Président : Arnaud Kremer (Iremos)

L'appréhension du risque permet de mieux y faire face et d'anticiper. La commission sûreté aide les entreprises du CIAN implantées dans des zones à risques, opérant en situation post-conflit ou exposées à la menace terroriste à adapter leur conduite pour affronter ces menaces. Elle aborde également les sujets liés à la protection des données et à la sécurité informatique, grâce au renfort d'experts.



Les Guides du CIAN

Les Guides pratiques du CIAN, issus des travaux de ses commissions, portent sur des sujets transversaux et des préoccupations communes aux entreprises opérant ou souhaitant s'implanter en Afrique.



LE CIAN, LIEU D'ÉCHANGE ET DE RESEAU

Le CIAN relaie les valeurs, les convictions et les attentes du secteur privé opérant en Afrique ou commerçant avec ce continent. À travers les événements qu'il organise, à l'instar de son forum annuel, ou de ses déjeuners-débat, mais aussi à travers ses publications, de plus en plus nombreuses, le CIAN est un vecteur d'influence qui fait vivre le débat public. Il est identifié comme un des porte-parole du secteur privé français en Afrique.

Le Forum MOCI/CIAN et le baromètre du CIAN

Événement annuel devenu incontournable, le Forum Afrique organisé par le Moniteur du Commerce International (MOCI), en partenariat avec le CIAN et la CCI Paris Île-de-France propose, sur une journée entière, conférences, tables-rondes, ateliers et rendez-vous *B2B* autour d'une thématique d'actualité porteuse pour les entreprises.

Le forum, qui fête sa huitième édition en 2019, sert de cadre à la présentation du Rapport Afrique du CIAN, coréalisé et édité avec le MOCI.

A cette occasion, le CIAN dévoile également son *Baromètre sur l'activité des entreprises et le climat des affaires en Afrique*, publié depuis 1989, un outil indispensable pour tout investisseur s'intéressant au continent. Le CIAN interroge les dirigeants des groupes internationaux implantés en Afrique pour élaborer son baromètre. Ce témoignage direct des opérateurs du terrain est une source d'information de premier ordre et permet de relayer les préoccupations des acteurs privés auprès des autorités économiques et politiques.



Les Déjeuners-débats du CIAN

Organisés trois fois par an, portant sur des thématiques qui intéressent les publics du CIAN, ces déjeuners-débats avec des personnalités qui font ou qui pensent la relation Afrique – France sont des moments d'échanges et de dialogue toujours appréciés, qui permettent à nos adhérents de faire valoir le point de vue des entreprises.

Les Cahiers du CIAN

La collection des Cahiers du CIAN a été lancée en 2017 afin de décrire les mutations contemporaines de l'Afrique, renouveler les grilles de lecture, proposer de nouveaux éclairages et participer à la réflexion collective autour des enjeux de demain. La révolution digitale en Afrique et les défis du dialogue public-privé ont constitué les thèmes des deux premiers ouvrages, édités par Michel Lafon. Le troisième opus de la collection, édité par Eyrolles, porte sur le rôle et la contribution de la diaspora.

Le Digital en Afrique, les cinq sauts numériques

Premier volume des Cahiers du CIAN, livre de Jean-Michel Huet, préfacé par Stéphane Richard.

Le nouveau pacte africain, les défis du dialogue public-privé

Deuxième volume des Cahiers du CIAN, livre de Patrick Sevaistre et Jean-Luc Ricci, préfacé par Pierre Gattaz et Daniel Kablan Duncan.

Les diasporas africaines, accélératrices des économies du continent

Troisième volume des Cahiers du CIAN, paru en janvier 2019, enquête menée par Bénédicte Châtel et Anne Guillaume-Gentil.



LE PLAIDOYER DU CIAN

Les entreprises françaises ont de solides atouts à faire valoir en Afrique

Etienne Giros

Président délégué du CIAN



L'Afrique est-elle une opportunité pour les entreprises françaises ?

Indéniablement, et d'abord pour des raisons historiques. Nous avons une relation de proximité et une connaissance de ce continent qui est à notre avantage. Les entreprises françaises y sont implantées depuis longtemps. J'ajoute que l'Afrique est sur le même méridien que la France et est très bien desservie depuis Paris. L'Afrique sera le relais de croissance de la planète pour les trente ou quarante prochaines années, du fait de l'augmentation de sa population et de son ouverture au monde. L'enjeu n'est pas la croissance, elle sera au rendez-vous. L'enjeu, ce sont les conditions dans lesquelles cette croissance se produira. Elle peut générer des inégalités, provoquer des effets de déstabilisation, voire se nourrir des crises et des conflits comme elle peut être inclusive et bénéfique pour tous. Comment arriver à cette croissance inclusive et en faire une chance pour un développement équilibré et durable : là est la vraie question.

Quels sont les atouts des entreprises françaises et les secteurs les plus prometteurs pour elles ?

La proximité historique et le relationnel jouent un rôle important en Afrique, cela plaide en faveur des entreprises françaises. Il existe aussi, dans beaucoup de pays, des facteurs de facilitation : l'existence d'une monnaie arrimée à l'Euro (le Franc CFA), un droit commun des affaires (le droit OHADA) et une langue commune, le français. Ce n'est pas rien ! Concernant les secteurs, certains ont été conquis ou sont en passe de l'être par des acteurs des pays émergents : les travaux publics, les mines, l'automobile et même partiellement le secteur bancaire. Mais nous conservons des positions très solides dans les domaines des infrastructures, des télécommunications, de l'agroalimentaire, de la santé, de la formation, des industries

de la culture et du divertissement, des services, et pour tous les aspects touchant à la transition énergétique et à l'essor des services liés à la ville intelligente. Des pans entiers des économies africaines se transforment avec le numérique, et les entrepreneurs français investissent ces marchés grâce à leur créativité, leur dynamisme et leur agilité.

Y a-t-il, a contrario, des freins à l'internationalisation pour des entreprises françaises ?

Nous avons un tissu de PME et d'ETI qui disposent souvent d'excellents produits ou de services très bien adaptés à l'Afrique, mais qui hésitent à sauter le pas. Cela tient à des appréhensions concernant la stabilité politique, l'environnement des affaires et la corruption, la complexité administrative, et à des freins psychologiques liés à l'image. On n'investit pas à Kinshasa, Nairobi ou Abidjan comme on le fait à Francfort ou à New York. Une implantation en Afrique ne s'improvise pas, il faut se faire aider et conseiller. Une des vocations premières du CIAN consiste précisément à aider les entreprises à y voir plus clair.

L'investissement privé est-il appelé à devenir le levier essentiel du développement de l'Afrique ?

Il doit le devenir. Ce sont les entreprises qui créent la richesse primaire, les emplois, participent au progrès. On ne lutte pas contre la pauvreté uniquement par des subventions, mais par l'inclusion économique, c'est le rôle du secteur privé ! Il faut donc créer un contexte qui favorise son épanouissement. Chacun, y compris les bailleurs de fonds, doit prendre conscience qu'il n'y a pas que les Etats et les ONG qui contribuent au développement inclusif. Les entreprises le font tout autant, et avec autant de valeur !

L'AFRIQUE ET LA FRANCE : LES CHIFFRES CLÉS

L'Afrique, un potentiel de croissance immense...

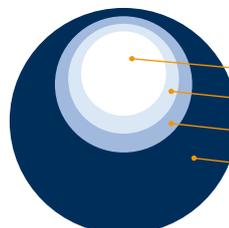
L'AFRIQUE EN CHIFFRES



1,2 milliard d'habitants en 2018.
Plus de 50 % de la population a moins de 20 ans.
2,4 milliards d'habitants en 2050



Population active :
705 millions en 2018 ;
1 milliard en 2030.



PIB :

2 712 milliards de \$ en 2010
4 625 M\$ en 2020 ;
7 061 M\$ en 2030 ;
19 287 M\$ en 2050.

En 2050, le PIB africain sera pratiquement équivalent à celui de l'Union européenne à 27.

L'AFRIQUE ÉMERGENTE



Classe moyenne :
380 millions
de personnes en 2018,
600 millions en 2030.



Croissance :
plus de 5% en moyenne
depuis 2000. L'Afrique a triplé
son PIB en vingt ans.



IDE (en stock) : 88 milliards de \$
en 1995 (13% du PIB continental).
866 milliards de \$ en 2017
(39% du PIB).



850 millions d'abonnés
mobiles en 2018 ; 600 millions
d'utilisateurs de smartphones
en 2025.

... Où les entreprises françaises conservent des positions solides :

48

milliards d'euros :

total des échanges commerciaux entre la France
et l'Afrique, Maghreb inclus, en 2017 (exportations
+ importations, hors industries de défense)

Ce total des échanges s'élevait à
28 milliards d'euros en 2000

+2,8

milliards d'euros :

solde commercial de la France
avec l'Afrique, en 2017
(hors défense)

60

milliards d'euros :

valeur estimée du stock
d'investissements directs
français en Afrique

54%

des francophones
vivent en Afrique

France / Afrique : un partenariat stratégique

La France est le troisième investisseur en Afrique
(stock IDE sur la période 2011-2016)



Etats-Unis : 57 milliards de \$



Royaume-Uni : 55 milliards de \$



France : 49 milliards de \$



Chine : 40 milliards de \$

Les principaux clients
de la France en Afrique, en 2017



Algérie : 4,98 milliards d'€



Maroc : 4,20 milliards d'€



Tunisie : 3,25 milliards d'€



Egypte : 1,85 milliards d'€



Afrique du Sud : 1,78 milliard d'€



Côte d'Ivoire : 1,18 milliard d'€

Sources : Banque Mondiale, FMI, CNUCED, BAD, OCDE.

DES ENTREPRISES ENGAGÉES

Conscient des nouveaux enjeux sociaux et environnementaux en Afrique, le CIAN œuvre pour que ses membres développent les meilleures pratiques dans le cadre de leurs activités. Il s'est doté de deux instruments comportant des exigences éthiques élevées : la « **Déclaration sur la prévention de la corruption** », adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale du 24 mars 2015, et la « **Charte sur la Responsabilité sociale des entreprises** », adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration réuni le 28 mars 2017.

► Déclaration sur la prévention de la corruption

Elaborée par la commission éthique et conformité du CIAN, elle exprime la volonté de ses entreprises membres de mettre en œuvre les dispositifs efficaces de prévention conformes aux bonnes pratiques internationales, de coopérer avec les autorités françaises, et de soutenir les actions collectives des associations professionnelles visant à lutter contre ce fléau.

Déclaration

Le Conseil français des investisseurs en Afrique :

a Condamne la corruption sous toutes ses formes, considère qu'elle est un frein majeur au développement du continent, et soutient les actions des gouvernements ainsi que les initiatives de la société civile qui la combattent ;

c Observe avec intérêt que plusieurs pays africains ont créé au sein de leur administration des instances de lutte contre la corruption et encourage ces pays à doter celles-ci de capacités d'action suffisantes ;

Déclaration du CIAN sur la prévention de la corruption

Le Conseil français des investisseurs en Afrique :

- 1 Condamne la corruption sous toutes ses formes, considère qu'elle est un frein majeur au développement du continent, et soutient les actions des gouvernements ainsi que les initiatives de la société civile qui la combattent ;
- 2 Note avec satisfaction qu'un nombre croissant de pays africains ont signé et ratifié les Conventions anti-corruption de l'Union Africaine et des Nations Unies et appelle les autres pays à adhérer à ces instruments juridiques essentiels à la lutte contre la corruption ;
- 3 Observe avec intérêt que plusieurs pays africains ont créé au sein de leur administration des instances de lutte contre la corruption et encourage ces pays à doter celles-ci de capacités d'action suffisantes ;
- 4 Soutient les initiatives prises par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'OCDE et les Nations Unies sur le continent africain pour renforcer la lutte contre la corruption et développer des outils de prévention adéquats ;
- 5 Appelle tous les pays qui investissent en Afrique, notamment ceux qui n'ont pas signé la Convention de l'OCDE, à incriminer effectivement la corruption d'agent public étranger ;
- 6 Examine la volonté de ses entreprises membres de mettre en œuvre des dispositifs efficaces de prévention de la corruption conformes aux bonnes pratiques internationales ;
- 7 Déclare que les entreprises opérant en Afrique s'identifient souvent l'objet de sollicitations indues, parfois menaçantes, de la part d'agents publics et rappelle que la Commission anti-corruption établie en 2010 pour protéger l'Algérie française a permis à un grand nombre d'entreprises françaises de résister aux sollicitations indues dans le domaine fiscal et douanier ;
- 8 Encourage les pays africains à doter leurs administrations de médiateurs, notamment dans le domaine réglementaire, fiscal et douanier, afin de permettre aux entreprises de signaler les situations administratives qui, souvent par manque de précision dans les textes, pourraient être prétextes à des sollicitations indues ;
- 9 Se félicite des actions collectives qui regroupent plusieurs entreprises, se donnent pour objet de prévenir collectivement la corruption et d'être un interlocuteur constructif auprès des autorités nationales, les CIAN qualifiant l'importance de l'action de ces acteurs collectifs et recommandant à ses entreprises de les rejoindre et d'y apporter leur concours actif ;
- 10 Appelle les autorités du continent africain et de leurs partenaires étrangers à intensifier leur coopération entre elles ainsi qu'avec les entreprises et la société civile pour améliorer la gouvernance et combattre la corruption sous toutes ses formes.

Le Conseil français des investisseurs en Afrique entend contribuer activement à la prévention de la corruption en s'engageant notamment à :

- 1 Inciter ses entreprises membres à travailler ensemble sur les bonnes pratiques en matière de prévention de la corruption dans le cadre des relations régulières de la Commission anti-corruption ;
- 2 Collaborer étroitement avec les associations professionnelles et représentations professionnelles et leurs représentations en matière de prévention de la corruption ;
- 3 Soutenir les initiatives prises par les gouvernements du continent africain en matière de lutte contre la corruption ;
- 4 Coopérer pleinement avec les autorités nationales et leurs représentations en matière de lutte contre la corruption ;
- 5 Être à l'écoute des acteurs de la société civile afin de saisir les opportunités en faveur de la prévention de la corruption ;
- 6 Attirer l'attention des pouvoirs publics locaux, des représentations françaises et européennes sur les cas manifestes de sollicitations indues auxquelles les entreprises seraient confrontées.

www.cian-afrique.org

► Charte RSE

Faisant suite à une première charte sur le Développement durable (2004), la Charte RSE du CIAN, établie par la commission du même nom, comporte dix engagements. Le CIAN incite notamment ses membres à dialoguer avec toutes les parties prenantes sur les enjeux sociétaux et environnementaux et à limiter l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement.

Par la présente charte, le CIAN s'engage à inciter les entreprises membres à mettre en œuvre, dans le cadre de leurs activités, les meilleures pratiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises et notamment à :

1 Exercer une diligence raisonnable fondée sur les risques afin d'identifier, de prévenir et d'atténuer les incidences négatives, réelles ou potentielles, de leurs activités, ainsi que de rendre compte de la manière dont elles répondent à de telles incidences ;

Charte du CIAN sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises

En 2004, le Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CFIA) s'engageait en faveur du développement durable avec une première charte reposant sur trois principes essentiels : le développement économique des pays accueillant les activités des entreprises membres, le respect de l'autre et de la culture et la protection de l'environnement et du patrimoine économique.

Aujourd'hui, le CIAN entend renfortifier ses engagements et répondre aux nouveaux enjeux sociaux et environnementaux en Afrique en adoptant et finalisant une nouvelle charte sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). La présente Charte, établie dans le cadre de la commission RSE du CIAN a été adoptée par le Conseil d'Administration du CIAN le 28 mars 2017.

Par la présente charte, le CIAN s'engage à inciter les entreprises membres à mettre en œuvre, dans le cadre de leurs activités, les meilleures pratiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises et notamment à :

- 1 Exercer une diligence raisonnable fondée sur les risques afin d'identifier, de prévenir et d'atténuer les incidences négatives, réelles ou potentielles, de leurs activités, ainsi que de rendre compte de la manière dont elles répondent à de telles incidences ;
- 2 Dialoguer et collaborer avec les parties prenantes, en Europe et en Afrique et notamment les acteurs de la société civile concernées, sur les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance ;
- 3 Limiter l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement en exerçant notamment l'impact sur les communautés d'énergie et d'eau, les résidents de proximité et les services de proximité ;
- 4 S'engager dans leurs activités en tenant compte de la préservation de la biodiversité, entendue comme la diversité existante dans et entre les espèces, les habitats et les écosystèmes ;
- 5 Veiller à garantir un environnement de travail prenant en compte la santé et la sécurité de chacun ;
- 6 Respecter les droits de l'Homme internationalement reconnus et notamment veiller à inscrire leurs actions dans le cadre des principes contenus dans les textes suivants :
 - La Charte internationale des Droits de l'Homme qui comprend la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et les deux protocoles additionnels ;
 - Les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail ;
 - Les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'attention des entreprises multinationales ;
 - Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ;
 - Les 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - Les Objectifs de développement durable (ODD).
- 7 Soutenir le développement local durable en favorisant les partenariats et les liens avec les communautés en encourageant l'activité des entreprises locales notamment par la transmission de technologies et le recours au savoir-faire local ;
- 8 Prendre part à la diffusion des bonnes pratiques et à la sensibilisation des parties prenantes.

www.cian-afrique.org



CIAN

Conseil français
des investisseurs en Afrique

CONTACTS

CIAN

Sandrine Sorieul, Directrice générale

45, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris

Tel. : +33 (0)1 45 62 55 76

contact@cian.asso.fr

www.cian-afrique.org

35°Nord

Agence de communication stratégique & relations presse

Samy Ghorbal

32, rue Washington - 75008 Paris

Tel. : +33 (0)1 81 80 37 35

sg@35nord.com